

Info Municipale

Changements apportés à certains règlements

Sommaire :

- Nouveau—chronique MADA
- Feu à ciel ouvert

À la séance régulière du 6 juin 2016, le Conseil municipal a adopté :

- Le règlement # 329-2016, lequel modifie le règlement # 281-2010 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
- Le règlement # 328-2016, lequel modifie le règlement municipal sur l'utilisation de l'eau potable# 294-2012.

À la séance régulière du 4 juillet 2016, le Conseil municipal a adopté:

- Le règlement # 325-2016, lequel modifie le règlement # 306-2012 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- Le règlement # 327-2016, lequel modifie le règlement sur l'émission des permis et certificats# 300-2012.

À la séance régulière du 2 août 2016, le Conseil municipal a adopté:

- Le règlement # 326-2016, lequel modifie le règlement de zonage # 297-2012.

À la mi-septembre, vous retrouverez la mise à jour des règlements mentionnés sur le site Web de la municipalité.

DANS CE NUMÉRO :

Fausse alarme	2
Feu à ciel ouvert	2
Nouveaux arrivants	2
Cercle de Fermières	2
Chronique MADA	3
Bibliothèque	3
Prochaines parutions	3

Aide financière pour les parents



Depuis 2016, il existe un programme d'appui financier aux activités de loisirs.

Lorsque la demande de remboursement répond aux critères d'admissibilités, la Municipalité de Saint-Irénée, sous présentation d'une facture et d'une preuve de revenu familial annuel, s'engage à verser:

- 50% du montant de l'inscription d'une activité admissible pour un maximum de 300.00\$ pour un revenu familial annuel de 67 000\$ ou moins.
- 30% du montant de l'inscription d'une activité admissible pour un maximum de 300.00\$ pour un revenu familial annuel se situant entre 67 001\$ et 85 000\$.

Pour tous les détails concernant les critères d'admissibilités ou pour remplir le formulaire de demande de remboursement, visitez le www.saintirenee.ca, onglet «Politique familiale».

Collecte des encombrants



La collecte est réalisée deux (2) fois par année, soit une semaine vers le début mai et une semaine vers le début de septembre. Cet horaire sera diffusé par l'entrepreneur dans le journal local.



Votre Service des incendies vous rappelle que :

Fausse alarme

Dans le cas de déclenchement d'un système d'alarme ayant occasionné l'intervention inutile d'un service d'incendie ou une intervention pour faire cesser une alarme, la première intervention sera sans frais. **Toute intervention subséquente consécutive à la première dans une période de 12 mois : 300 \$.**

Assurez-vous que vos systèmes d'alarme soient vérifiés annuellement par une personne qualifiée et n'oubliez pas de mandater quelqu'un en cas d'absence. De plus, il est fortement recommandé d'aviser la compagnie qui s'occupe de votre système d'alarme lorsque des travaux sont effectués.

Feu à ciel ouvert

Feu d'ambiance

Est permis dans une cour privée à la condition que l'installation respecte les critères suivants : toute installation doit être située à trois (3) mètres des lignes de propriété et à deux (2) mètres de tout bâtiment ou toutes matières combustibles. L'installation doit être construite en pierre, en brique, en blocs de béton ou préfabriquée en métal de façon permanente ou portative ou demi-fosse pour le cas des terrains de camping. Toute installation doit être munie d'un pare-étincelle, pour le cas d'une cour privée résidentielle.

Feu en plein air (feu de branches, gazon ou autres)

Pour allumer un feu à ciel ouvert, vous devez adresser une demande par téléphone à la municipalité de Saint-Irénée au 418 620-5015. Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 h 00. L'autorisation vous sera accordée s'il est d'avis que ce feu ne constitue aucun risque pour la sécurité publique.

Service des incendies

Municipalité de Saint-Irénée

Comité d'accueil des nouveaux arrivants



Des volontaires ?

Depuis 2014, la municipalité a souligné l'arrivée de sept ménages, dont deux familles avec de jeunes enfants, en leur remettant un panier cadeau auquel près d'une quinzaine d'organismes et entreprises ont contribué. À Saint-Irénée, nous voulons accueillir nos nouveaux arrivants de belle façon et le Comité se réunira prochainement pour préparer les prochaines activités.

Vous êtes intéressés à vous joindre au Comité pour élaborer et mettre en oeuvre un programme d'accueil à la mesure de nos futurs citoyens? Faites-vous connaître auprès de Marie-Eve Simard au secrétariat de la municipalité. Tél. 418-620-5015 + 0. Nous comptons sur vous.

Odile Comeau

Conseillère et responsable du Comité des nouveaux arrivants

Le Cercle de Fermières

Les activités du Cercle de Fermières reprendront en septembre les mercredis après-midi. Cependant, la première réunion mensuelle se tiendra le mercredi 5 octobre 2016 à 19h00.



Votre chronique MADA

En adoptant en janvier 2015 sa politique des Aînés, la municipalité de Saint-Irénée s'engageait, via son plan d'action 2015-2017, à un ensemble d'actions ayant pour objectif de favoriser la participation active des aînés à la vie communautaire, à la vie familiale et au renforcement des liens intergénérationnels. Un tel engagement passe entre autres par une organisation d'un maintien à domicile sécuritaire des aînés les plus vulnérables. C'est dans ce but que nous commençons aujourd'hui une série d'articles qui tenteront de décrire brièvement les organismes communautaires du territoire, dévoués plus particulièrement à la qualité de vie des aînés à domicile et à leurs aidants naturels.

Agence pour vivre chez soi

L'Agence pour vivre chez soi vise le maintien à domicile des gens de Charlevoix, particulièrement les personnes âgées, handicapées et malades. Pour ce faire, les personnes ayant recours à l'agence reçoivent, à domicile, la visite de préposées familiales qualifiées et formées. L'étendue des services est importante : entretien ménager, préparation de repas, lessive, courses, services d'assistance personnelle (présence et surveillance, aide à l'hygiène). La majorité de la clientèle est admissible au programme de subvention de la Régie de l'assurance maladie du Québec, car ces services ne sont pas gratuits. Les personnes en perte d'autonomie ou âgées de 65 ans et plus bénéficient d'une exemption de taxes. De plus, les personnes de 70 ans et plus ont droit à un crédit d'impôt allant jusqu'à 31 % du prix des services.

Pour rejoindre le service d'accueil à La Malbaie :
418-665-1067—502 rue St-Étienne, La Malbaie, G5A 1H5
Des dépliants de l'organisme sont disponibles à l'hôtel de ville de Saint-Irénée.

Denis Perreault

Comité de suivi du plan d'action MADA de Saint-Irénée

Nouvelles de votre bibliothèque

Conférence d'automne

Vous êtes tous conviés à assister à une conférence offerte par Jeannine Dumont, intitulée *Trois expériences de travail humanitaire*. Cette activité se tiendra à la Bibliothèque municipale à 16 h 00, le dimanche 2 octobre, dans le cadre des Journées de la culture.

Bazar

Un succès! Encore cette année, le Bazar de la Bibliothèque a été couronné de succès, avec des retombées financières de 1 710\$, qui serviront exclusivement à l'achat de nouveaux livres pendant toute l'année. Un merci chaleureux à la Municipalité pour son appui financier et logistique, aux nombreux commanditaires, aux participants vendeurs et acheteurs et finalement aux valeureux bénévoles sans qui cette activité ne saurait se tenir.

Échange de livres réseau

À compter du 19 septembre prochain, vous pourrez avoir accès à de nouveaux livres dans le cadre de l'échange de livres du Réseau Biblio.

Boîte à lire

Pour une seconde saison estivale, les plagistes de Saint-Irénée ont accès à notre Boîte à lire. Nous avons remplacé les livres à plusieurs reprises, signe de la bonne santé de notre Boîte!

Marie-Claude Giraud

Responsable des communications

Calendrier 2016
de l'Info Municipale

12 octobre 7 décembre

BONNE FIN D'ÉTÉ À TOUS !

Marie-Eve Simard
Secrétaire-trésorière adjointe